

# **Politique sur la protection des renseignements personnels Parti Local du Canada**

Version faite en 2020

## **1. Objectifs de la politique**

Dans les opérations du Parti Local du Canada nous recueillons des renseignements personnels. Le Parti Local du Canada s'engage à protéger le droit à la vie privée de toutes les personnes au sujet desquelles il a recueilli des renseignements personnels.

## **2. Pourquoi nous recueillons des renseignements personnels**

Nous recueillons des renseignements personnels pour diverses raisons. En général, l'information recueillie a trait aux droits des membres, aux dons, aux études que nous menons ou aux demandes de renseignements que nous recevons. Il se peut également que nous recueillions de l'information à des fins administratives, par exemple, pour faire fournir une information supplémentaire que la personne aurait demandée. Des renseignements peuvent aussi être recueillis, par exemple, dans le cadre d'une consultation des membres.

Nous ne pouvons utiliser vos renseignements personnels qu'aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou pour une utilisation conforme à ces fins.

Certains des outils électroniques que nous utilisons pour servir nos membres prévoient la collecte de renseignements personnels.

Dans aucune circonstance, les renseignements personnels que nous recueillons ne peuvent être vendus à des personnes ou des entités.

## **3. Quels renseignements personnels recueillons-nous?**

Nous ne recueillons que des renseignements personnels qui sont liés directement à nos opérations. Dans la mesure du possible, ces renseignements seront recueillis directement auprès de la personne en cause. La quantité et le type de renseignements recueillis se limiteront à ce qui est nécessaire aux fins déterminées. Nous recueillons seulement ce dont nous avons besoin.

Par exemple, nous pouvons demander votre nom, vos coordonnées et recueillir votre opinion dans le cadre d'une enquête ou d'une consultation. Nous pouvons aussi recueillir les informations de transfert bancaire pour les paiements des droits de membres, des dons, votre adresse IP au besoin, y compris des témoins, si vous visitez notre site Web.

Il arrive que nous obtenions plus d'information que nécessaire. Par exemple, certaines personnes indiquent leurs codes d'identité sur leurs demandes. Nous vous encourageons nos membres à ne pas fournir d'information au-delà de ce qui est nécessaire.

Nous pouvons également recueillir des renseignements personnels d'autres sources, au besoin, y compris des témoins, des employeurs, du gouvernement ou à partir de dossiers et registres organisationnels.

Le fichier de renseignements personnels contient les renseignements personnels sous le contrôle de Parti Local du Canada. Les renseignements personnels décrits dans le fichier de renseignements personnels ont été utilisés, sont utilisés ou sont disponibles à des fins administratives ou sont classés de façon à pouvoir être récupérés le plus efficacement possible, soit par le nom de la personne ou soit par le comté d'appartenance.

## **4. Qui peut consulter vos renseignements personnels?**

Nous ne communiquerons pas vos renseignements personnels sans votre consentement. Dans le cas d'une communication autorisée, nous tenterons de ne communiquer que les renseignements précis qui sont nécessaires dans les circonstances et, dans la mesure du possible, nous informerons la personne de la communication.

L'accès aux renseignements personnels au sein du Parti Local du Canada sera limité aux employés qui ont besoin de l'information pour s'acquitter de leurs tâches. Ces employés traiteront les renseignements de façon strictement confidentielle et ne donneront accès à ces renseignements à aucune personne non autorisée. Le niveau d'accès aux renseignements personnels sera accordé aux employés selon le principe du besoin de savoir.

Toute personne que nous embauchons en vertu d'un contrat ou autrement pour exécuter des fonctions en notre nom doit respecter la présente politique et les procédures internes connexes. Toute violation d'une partie de l'entente contractuelle peut entraîner l'annulation du contrat.

## **5. Comment protégeons-nous vos renseignements personnels?**

Dans toute organisation, le défaut de protéger les renseignements personnels peut accroître le risque d'atteinte à la vie privée. Ces atteintes peuvent entraîner divers problèmes comme entacher la réputation de la personne ou permettre la fraude ou un vol d'identité.

Nous protégerons les renseignements personnels contre la perte ou le vol, l'accès, l'utilisation ou la communication non autorisés, la modification ou la destruction, par des mesures administratives, techniques et physiques appropriées de sécurité et de protection.

Le niveau de protection accordé aux renseignements personnels dépend des éléments comme le degré de sensibilité des renseignements personnels, la quantité, la distribution et le format de l'information et la méthode de conservation.

## **6. Consentement**

Dans la mesure du possible, nous essayons d'obtenir le consentement de la personne avant de recueillir ses renseignements personnels. La forme du consentement peut varier selon les circonstances et le type de renseignements recherchés. Le consentement peut être explicite ou implicite et peut être fourni directement par la personne ou par son représentant autorisé.

Nous préférons obtenir un consentement explicite, que ce soit verbalement, par voie électronique ou par écrit. Le consentement implicite peut être raisonnablement déduit de l'action ou l'inaction d'une personne, par exemple, le fait de fournir un nom et une adresse pour recevoir une publication ou un nom et un numéro de téléphone pour obtenir une réponse à une question. Pour déterminer le type de consentement approprié, nous tenons compte de la sensibilité des renseignements personnels en cause, des fins auxquelles ils sont recueillis et des attentes raisonnables de la personne. Si nous voulons utiliser les renseignements personnels à une nouvelle fin, nous décrirons l'utilisation prévue et demanderons à nouveau le consentement.

Nous n'utiliserons pas vos renseignements personnels sans votre consentement, sauf s'ils doivent servir aux mêmes fins que celles pour lesquelles l'information a initialement été recueillie ou compilée et si l'utilisation est compatible avec cette fin.

## **7. Conservation et destruction des renseignements personnels**

Nous devons nous assurer que tous les renseignements personnels sont traités selon un cycle de vie préétabli. Nous conserverons les renseignements personnels conformément aux périodes de conservation maximales qui seront les droits des membres ou les cycles d'élections.

L'élimination et la destruction des renseignements personnels sont exécutées à ce qui est nécessaire aux fins déterminées.

## **8. Accès aux renseignements personnels et correction de ceux-ci**

Vous pouvez avoir accès à vos renseignements personnels ou les corriger de manière informelle. Toutefois, vous avez le droit de demander officiellement d'avoir accès à vos renseignements personnels ou de les corriger. Vous avez aussi le droit de demander officiellement l'accès à l'information contenue dans nos dossiers du Parti Local du Canada qui pourrait comprendre vos renseignements personnels.

## **9. Nos rôles et responsabilités**

Nous sommes responsables des renseignements personnels recueillis, conservés, utilisés, communiqués et détruits dans le cadre de l'exécution de notre mandat. Le directeur administratif est chargé de surveiller l'application de ces politiques et pratiques pour en assurer le respect, notamment en offrant la même formation aux employés sur la présente Politique, en assurant une communication ouverte, complète et opportune avec les employés et les autres personnes au sujet des politiques, des pratiques et des attentes du Parti Local du Canada relativement au traitement des renseignements personnels, en établissant des normes pour la classification de la sensibilité des renseignements personnels afin de déterminer le niveau de protection approprié pour ces renseignements, en travaillant avec le directeur numérique pour que les renseignements personnels soient à l'abri de toute perte ainsi que de l'accès, de l'utilisation, de la communication ou de la destruction inappropriés, en mettant en application des systèmes qui garantissent que seuls les employés dont les fonctions exigent l'accès aux renseignements personnels sont autorisés à avoir accès à l'information en question, en incluant des dispositions particulières dans les contrats ou les autres arrangements conclus avec des tierces parties, qui exigent le respect des renseignements personnels, ainsi que de la présente politique et des procédures internes, en veillant à ce que des procédures soient en place pour que les personnes puissent solliciter l'accès à leurs renseignements personnels et demander que des corrections y soient apportées, et déposer des plaintes concernant la gestion de leurs renseignements personnels, en s'assurant que des procédures sont en place pour aviser les personnes de toute collecte, conservation, utilisation, communication ou destruction inappropriées de leurs renseignements personnels, en surveillant le degré de conformité à la présente politique et, au besoin, en prenant des mesures pour corriger toute lacune.

**Employés** — Les membres du personnel qui recueillent des renseignements personnels au nom du Parti Local du Canada devront expliquer à quelles fins l'information est obtenue. S'ils ne peuvent le faire, ils seront tenus d'aiguiller la personne vers un autre employé qui pourra expliquer la raison de la collecte. Il incombe à chaque employé du Parti Local de s'informer au sujet de ses obligations en vertu de la présente politique sur la protection des renseignements personnels. Les employés doivent signaler toute violation de la Politique à leurs directeurs ou au Directeur administratif.

**Directeurs** – En plus des responsabilités susmentionnées, les directeurs doivent informer leurs employés de l'obligation de respecter la Politique. Ils doivent également examiner toute question portée à leur attention au sujet de la Politique.

**Directeur administratif** — Le directeur administratif fournira des conseils et des directives aux directeurs et aux employés en ce qui concerne le traitement par le Parti Local du Canada des renseignements personnels. Il servira également de premier point de contact pour les personnes cherchant à obtenir de l'information sur le traitement de leurs renseignements personnels par le Parti Local du Canada ou ayant des inquiétudes à cet égard.

## **10. Surveillance et évaluation**

Notre programme de vérification interne inclut également la vérification de la conformité à la présente politique. Nous effectuons des vérifications périodiques de tous nos programmes et services. Les résultats des vérifications internes sont transmis Chef de Parti Local du Canada.

## **11. Références :**

Politique sur la protection des renseignements personnels du Commissariat à la protection de la vie privée au Canada;

Loi électorale du Canada.

## **12. Questions ou plaintes**

Les questions ou plaintes peuvent être portées à l'attention de n'importe quel employé du Parti Local du Canada. Si l'employé ne peut aider, il doit confier l'affaire à son superviseur immédiat ou à un directeur.

Si vous avez des questions relativement à la présente politique ou à la manière dont nous gérons les renseignements personnels, vous pouvez aussi communiquer avec :

Directeur administratif

Courriel : [admin@partilocal.ca](mailto:admin@partilocal.ca)

Site internet : [www.partilocal.ca](http://www.partilocal.ca)

Lorsqu'une personne est insatisfaite des mesures pouvant avoir été prises par le Parti Local du Canada pour corriger la situation ou des explications fournies, elle est informée de son droit de déposer une plainte et reçoit des directives sur la façon de le faire.